

## **MAIRIE DE NOINTEL**

### **REUNION DU JEUDI 27 NOVEMBRE 2014**

**20h30**

**L'an deux mille quatorze, le vingt-sept novembre à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe LADAM, Maire.**

**Date de convocation : 21 novembre 2014**

**Présents : M. LADAM, Mme BODCHON-SEREIN, Mme LEFEVRE, M. DECAUDAIN, Mme DUFRANNE, M. DEGREMONT, M. MAUROY, Mme DOMINGOS-FREIRE, M. LANTEZ, Mme MACUDZINSKI, M. THOMAZON, M. RUMEAU, Mme TRANNOY**

**Excusée : Mme GROBON (pouvoir à Mme LEFEVRE)**

**Absent : M. REGNIER**

**Secrétaire de séance : M. LANTEZ**

#### **1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL :**

Réception d'un mail de M. RUMEAU et de Mme TRANNOY où sont formulées un certain nombre d'observations sur le compte-rendu de la réunion du 30 septembre 2014.

Monsieur le Maire accepte de lire ce courrier mais fait remarquer :

- Qu'il a été envoyé très tardivement
- Que les observations formulées ne portent pas pour l'essentiel sur des erreurs ou infidélités dans le compte-rendu mais visent à apporter de nouveaux éléments ou commentaires aux points traités, ce qui revient à refaire le Conseil municipal du 30 septembre auquel M. RUMEAU n'assistait pas

Pour ces raisons, ce courrier et les réponses qu'il entraîne figurent dans les « questions diverses » du présent compte-rendu.

#### **2/ ELECTIONS DES MEMBRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER (CIAF) :**

Monsieur le Maire fait connaître que par lettre du 23 octobre 2014, Monsieur le Président du Conseil Général de l'Oise l'a invité à faire procéder par le Conseil municipal à l'élection des propriétaires appelés à siéger à la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier. Cette Commission regroupe les communes de Catenoy et Nointel.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que conformément à l'article L.212-4 chaque commune est représentée au sein de la commission intercommunale par le Maire ou l'un des conseillers municipaux désignés par lui. Aussi il a désigné Madame

Catherine BODCHON-SEREIN, domiciliée à Nointel 7 rue des Boues, pour assurer cette fonction.

De même la Chambre d'Agriculture a procédé à la désignation des trois exploitants par commune (2 titulaires et 1 suppléant) et le Président de la Chambre d'Agriculture a proposé deux personnes qualifiées en matière de faune, de flore, de protection de la nature et des paysages (1 titulaire et 1 suppléant).

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en Mairie et dans les cadres municipaux le 10 novembre 2014, ainsi que sur le site internet de la commune, soit plus de quinze jours avant l'élection.

Se sont portés candidats :

M. Philippe ALLET

M. Jean DECAUDAIN

M. Etienne SEREIN

Ces candidats sont de nationalité française ou assimilés, d'après les conventions internationales, jouissent de leurs droits civils, ont atteint l'âge de la majorité.

Les candidats désignés par la Chambre d'Agriculture en qualité d'exploitants propriétaires, désignés par Monsieur le Maire en qualité de Conseiller municipal ainsi que lui-même, ne peuvent être élus en qualité de propriétaires de biens fonciers non bâtis.

Aussi la liste des candidats est ainsi arrêtée :

M. Philippe ALLET

M. Jean DECAUDAIN

M. Etienne SEREIN

Il est procédé dans un premier temps à l'élection des deux titulaires à bulletins secrets dans les conditions fixées par l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ont obtenu au premier tour :

Nombre de votants : 14      Exprimés : 14      Majorité requise : 8

M. Philippe ALLET            : 14 voix

M. Jean DECAUDAIN         : 14 voix

M. Etienne SEREIN           : 0 voix (M. SEREIN ne souhaitant pas être titulaire)

Ayant atteint la majorité requise, Messieurs Philippe ALLET et Jean DECAUDAIN sont élus membres titulaires.

Dans un second temps, il est procédé à l'élection du suppléant à bulletins secrets dans les conditions fixées par l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ont obtenu au premier tour :

Nombre de votants : 14      Exprimés : 14      Majorité requise : 8

M. Etienne SEREIN           : 14 voix

Ayant atteint la majorité requise, Monsieur Etienne SEREIN est élu membre suppléant.

Sont ainsi élus par le Conseil municipal :

- Monsieur Philippe ALLET est élu membre titulaire
- Monsieur Jean DECAUDAIN est élu membre titulaire
- Monsieur Etienne SEREIN est élu membre suppléant

### **3/ DEMANDE DE 4<sup>e</sup> TRANCHE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR LA SALLE MULTIFONCTIONS :**

Vu la délibération du Conseil municipal du 30 septembre 2014 sollicitant le Conseil

municipal pour l'attribution d'une 4<sup>e</sup> tranche de subvention pour la construction de la salle multifonctions et des aménagements voirie et parkings,  
Considérant les montants mis à jour par notre maître d'œuvre liés à l'aménagement de la voirie et des parkings de la salle multifonctions, incluant également la création d'une noue, dédiée à la meilleure évacuation des eaux pluviales, et la réfection de l'éclairage le long du stade (suite au vol perpétré en 2013),  
Il convient de modifier la demande de subvention en actualisant les montants.  
Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter l'aide du Conseil Général.

La quatrième tranche est ainsi composée :

- Voirie – parkings – aménagements paysagers : 170 000,00 € HT
- Sonorisation de la salle : 6 590,00 € HT
- Aménagement paysager (spécifique à la salle) : 12 502,82 € HT

Soit un montant total de **189 092,82 € HT**.

Le Conseil municipal valide le plan de financement suivant :

- Commune (65 %) : 122 910,34 €
- Conseil Général (35 %) : 66 182,00 €

M. RUMEAU demande si le parking de la salle sera également éclairé : la réponse est positive.

#### **4/ DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R. POUR LE RENFORCEMENT DE L'ECLAIRAGE DE LA RUE DE COURCELLES ET DE L'IMPASSE BELLEVUE :**

Considérant l'état de l'éclairage de la rue de Courcelles et de l'impasse Bellevue,  
Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.).

Montant estimé des travaux : 34 500,00 € HT.

Le Conseil municipal valide le plan de financement suivant :

- Commune (50 %) : 17 250,00 € HT
- D.E.T.R. (50 %) : 17 250,00 € HT

#### **5/ DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ECOLE DE NOINTEL POUR LE FINANCEMENT DU VOYAGE DE LA CLASSE DE DECOUVERTE :**

Vu la demande de Monsieur le Directeur de l'école de Nointel sollicitant la commune pour le financement de la classe de découverte au Grand Bornand des CM1-CM2 du 15 au 20 mars 2015 (avec la classe de CM1-CM2 de Catenoy),  
Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de donner une subvention équivalente à celle du voyage de 2013, avec une petite augmentation, Mme TRANNOY précisant que pour 2015 le voyage coûtera plus cher à la fois à cause du transport (bus et train) mais également à cause de la nécessité pour les enfants de prévoir un équipement pour la neige.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention exceptionnelle de 2600 € pour financer la classe de découverte.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une ancienne association liée à l'extraction de sable sur Nointel a été dissoute la semaine dernière, celle-ci décidant de reverser le solde qui figurait sur son compte bancaire à égalité entre la Coopérative Scolaire, le FC Nointel et le CCAS de Nointel soit 280 € par association environ.

#### **6/ DEMANDE DE L'ASSOCIATION PAROISSIALE CONCERNANT**

##### **L'ÉCLAIRAGE DE LA RUE MENANT AU PRESBYTÈRE :**

Vu le courrier de la Paroisse Saint Thomas More demandant la mise en place d'un « éclairage public sécurisant le parking et la route menant au presbytère »,

Monsieur le Maire, tout en reconnaissant que l'éclairage est absent sur une partie de la voirie menant au presbytère, rappelle au Conseil qu'il est difficile d'envisager des dépenses « imprévues » sur les budgets 2014 et 2015.

Néanmoins le Conseil municipal décide d'étudier différentes solutions et de demander des devis ainsi que de rechercher d'éventuelles subventions. Une commission se réunira à cet effet.

Par ailleurs, concernant la demande de la Paroisse d'installer un ou des panneaux indiquant le presbytère, le Conseil municipal décide d'en installer un au croisement de la rue Biot et de l'impasse d'en Haut (éventuellement un autre au niveau de l'église).

#### **7/ AGENDA D'ACCESSIBILITE DES BÂTIMENTS PUBLICS :**

Vu l'ordonnance du 25 septembre 2014 créant les Agendas d'Accessibilité Programmée, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que cette ordonnance a créé de nouvelles obligations pour les lieux recevant du public concernant l'accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilité réduite, que cela passe par la mise en place dans chaque commune d'un Agenda d'accessibilité d'ici la fin septembre 2015, et que cet Agenda a un coût important. La commune a notamment reçu un devis de l'APAVE. Il sera demandé des devis à d'autres organismes.

#### **8/ DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET :**

Vu la demande de Monsieur le Trésorier de Liancourt de régularisation d'anciennes opérations nécessitant l'ouverture de crédits au budget 2014,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'ouvrir des crédits à l'article 1641 (dépenses) et à l'article 773 (recettes) pour un montant de 1 €.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'ouvrir des crédits à l'article 1641 (recettes) et à l'article 627 (dépenses) pour un montant de 5590 €.

#### **9/ MOTION RELATIVE AUX CHANGEMENTS D'HORAIRE DE LA SNCF :**

Suite aux modifications opérées par la SNCF sur les horaires des liaisons entre Clermont et Paris, une motion avait été envisagée.

Néanmoins la commune n'ayant reçu aucun modèle de délibération, et pour ne commettre aucune erreur, il est décidé de repousser cette motion à un prochain Conseil municipal.

### **10/ QUESTIONS DIVERSES :**

- Mail de M. RUMEAU et de Mme TRANNOY relatif à la séance du 30 septembre 2014

○ *Concernant le point 2 / Exposé de la « Compagnie du Vent » (éoliennes) : Dans le compte-rendu de la réunion de Conseil du 15 avril dernier il était écrit en point 13/divers :*

*Projet d'éoliennes : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est régulièrement contacté par des sociétés au sujet de projets d'implantation d'un parc éolien sur le territoire de la commune. Néanmoins il rappelle au Conseil que tant que le remembrement n'est pas terminé, il est hors de question d'aller plus loin dans ce type de projet, d'autant qu'il n'existe pas de réelle volonté de la part de lui-même ni probablement du Conseil en la matière.*

*Lors de la réunion du 30 septembre, soit moins de 6 mois après la Compagnie des Vents intervient pendant la réunion de Conseil pour présenter un projet dit « des Cinq Muids » qui consisterait en l'implantation de 3 éoliennes sur les communes de Nointel, Breuil-le-Sec et Saint-Aubin-sous-Erquery, soit 9 éoliennes en tout.*

- 2. Nous apprenons d'une part que ce projet a déjà été exposé au Conseil municipal de Breuil-le-Sec et le sera prochainement à celui de Saint-Aubin*
- 3. et d'autre part qu'il y aurait déjà eu une réunion en mai en mairie de Nointel sur ce sujet !!*

*Nous nous étonnons sur le fait que ce qui n'était même pas un projet mi-avril devienne aussi concret fin septembre sans qu'aucune discussion n'ait eu lieu entre temps lors des réunions de conseil, ni même qu'une commission soit créée sur ce sujet important !!*

*D'autre part, ce sujet qui concerne la Communauté de Communes puisqu'il y aura également des retombées financières pour la collectivité, n'apparaît pas non plus dans le dernier compte-rendu de réunion de la Communauté de Communes !*

*Comme ce sujet n'apparaît pas à l'ordre du jour de notre réunion de ce soir, pourrait on connaître depuis quand ce projet était connu? Avez-vous des informations complémentaires sur ce sujet depuis fin septembre ? Nous serons vigilants pour qu'aucune décision hâtive ne soit prise sans prendre le temps de la réflexion et de concertation sur ce sujet important.*

### **Réponse de Monsieur le Maire :**

Monsieur le Maire répond que le Maire de Nointel reçoit qui il veut, quand il veut et où il veut. Depuis de nombreuses années il a été démarché par des installateurs d'éoliennes et répondait que rien ne pouvait être étudié tant que le remembrement n'était pas achevé. Il a accepté de recevoir la « Compagnie du Vent » car celle-ci, dans un contexte nouveau, arguait d'un projet en train de se concrétiser sur Breuil-le-Sec et Saint-Aubin-sous-Erquery. Sa réponse a été qu'il fallait évidemment faire une présentation au Conseil municipal dont il ne connaissait pas l'opinion, ce qui a été fait le 30 septembre. Le Conseil municipal en est donc au même point d'information que le Maire qui n'a pris aucun engagement. Le compte-rendu du 30 septembre était très clair à cet égard. La réunion de ce soir est précisément l'occasion d'échanger sur ce sujet et de faire un tour de table. Le sujet était prévu en « questions diverses » pour un traitement dans la sérénité.

Monsieur le Maire n'accepte pas ces attaques qui laissent entendre qu'il agirait d'une façon sournoise et malhonnête.

- *Concernant le point 4 / Adoption du règlement et des tarifs de location de la salle multifonctions :*

*Nous souhaitons ajouter deux commentaires au compte-rendu :*

*Le premier concerne le budget de fonctionnement de la salle multifonction. Mme TRANNOY avait lors de la réunion de Conseil réitéré notre demande restée sans réponse concernant l'estimation de ces coûts. Monsieur le Maire ayant répondu que cela n'a pas été fait ni été prévu de l'être, nous sommes étonné que cela n'ait pas été prévu à l'origine de cet important projet pour la commune. Le tarif se doit d'être raisonnable, mais réaliste et il nous semble important de connaître ou se situe l'équilibre entre les rapports financiers liés à la location et les coûts de fonctionnement (énergie, chauffage, frais entretien, contrats d'entretien...) afin de pouvoir soit réduire le prix de location si nous étions excédentaires, soit connaître le niveau de déficit prévisionnel qui sera important pour l'établissement du prochain budget !*

*Le second commentaire concerne le nettoyage de la salle :*

*La salle étant neuve nous nous devons d'assurer un niveau de propreté ! Nous avons noté qu'il ne sera demandé aux locataires qu'un coup de balai pour la grande salle et que nous mettrons à disposition deux balais considérant que les personnes se doivent d'apporter leur matériel. Le sol étant foncé, un simple coup de balai ne nous semble pas approprié au risque de devoir imposer à notre personnel du temps supplémentaire pour assurer la propreté de la salle, ce qui engendrera des coûts supplémentaires !*

#### **Réponse de Monsieur le Maire :**

La solution préconisée par M. RUMEAU et Mme TRANNOY a l'apparence de la rigueur mais il préfère partir des prix de location pratiqués par les communes voisines pour des salles comparables. L'idée que l'architecte pourrait évaluer avec précision les consommations des divers fluides sans savoir le nombre de locations, ni le nombre de prêts gratuits aux associations, ni le temps qu'il fera cet hiver, ne lui semble pas une démarche pragmatique. En revanche, après une année de fonctionnement, des adaptations tarifaires seront possibles. Concernant le nettoyage de la salle : elle sera nettoyée le lundi matin à l'aide d'une laveuse électrique. Les locataires seront astreints à un nettoyage soigné et verseront une caution. Le nombre des balais mis à disposition ne sera pas un problème.

Mme BODCHON-SEREIN s'étonne, par ailleurs, qu'ayant participé aux réunions de commissions sur ces sujets, M. RUMEAU fasse de telles remarques en Conseil et que d'une façon plus générale il n'ait pas la même attitude au Conseil et dans les réunions restreintes.

- *Point 6 / Suppression d'un poste d'adjoint technique :*

*C'est une remarque : En matière de gestion du personnel, nous pensons que tout ne peut pas s'écrire et qu'il n'était donc pas nécessaire, par respect pour la personne d'autant plus si elle habite le village, de préciser sur un compte-rendu public le motif de fin de contrat ainsi que les raisons de la rupture de contrat !*

#### **Réponse de Monsieur le Maire :**

Monsieur le Maire répond qu'il n'a pas de leçon de savoir-vivre à recevoir de M. RUMEAU et de Mme TRANNOY. La loi impose une certaine transparence en la matière et il est important qu'on sache que le contrat de l'adjoint technique a uniquement été rompu pour des raisons de santé. Par ailleurs, une délibération de Conseil décidant la suppression d'un poste doit être motivée au minimum y compris dans un compte-rendu.

- *Point 8 / Délibérations liées aux travaux de la RD931 (ex-RN31) :*

*Il est précisé au compte-rendu :*

1/ *Que le conseil Général ayant réalisé la remise en état du tapis de la RD931, le conseil a décidé par 13 voix pour et 2 abstentions, à la demande du Conseil Général, d'interdire pendant 5 ans, soit jusqu'en septembre 2019, tout travaux sur la couche de roulement de la RD931.*

2/ *Que le conseil prend également acte par 13 voix pour et 2 abstentions que la largeur de la piste de roulement actuelle de la RD931 et la loi « LAURE » ne permettent plus désormais de créer une piste cyclable.*

*Les riverains ont compris à la lecture du compte-rendu que RIEN ne sera réalisé avant septembre 2019 sur la RD931 ! S'il leur restait un petit espoir d'aménagement sécurité suite à la création de la "TransOise" c'est également terminé.*

*Afin de donner peut-être une note d'optimisme, pouvez-vous nous dire, Monsieur le Maire, quels projets sont annoncés dans les prochaines années pour Nointel suite à la réunion qui s'est tenu, il y a quelques semaines, à la Communauté de Communes ?*

### **Réponse de Monsieur le Maire :**

Monsieur le Maire a compris que M. RUMEAU poserait sans cesse les mêmes questions jusqu'à la fin du mandat. Le Conseil Général a réalisé la réfection de la couche de roulement à la satisfaction générale. Il n'a pas accédé à la demande de traçage de pistes cyclables arguant d'une impossibilité réglementaire. Il reviendra à la commune de modifier ultérieurement la largeur de la route. Une nouvelle fois Monsieur le Maire explique que les travaux de requalification de la RD931 dépendent de l'assainissement collectif et que celui-ci ne sera réalisé que lorsque la station d'épuration de Breuil-le-Sec sera reconstruite. La réunion dont parle M. RUMEAU (à laquelle participait Monsieur le Maire) était une réunion de la commission des travaux dont les propositions n'ont pas encore été arbitrées. D'ores et déjà, sur Nointel, dans le mandat à venir on peut envisager par la Communauté de Communes : la suite et la fin de l'aménagement du fossé de la gare, le traitement des eaux pluviales de la rue de Courcelles, l'assainissement de la rue de la Mairie, les études pour l'assainissement de la RD931 (eaux usées et pluviales) et au mieux la réalisation d'une tranche de travaux de cet assainissement.

*Remarques générales : Peut-on dans les comptes-rendus préciser nominativement les abstentionnistes ou votes négatifs lorsqu'il y en a ?*

**Réponse de Monsieur le Maire :** Les noms des abstentionnistes ou des « contre » seront précisés dans les prochains comptes-rendus.

- Lecture par Monsieur le Maire d'un courrier de remerciements de l'ASDAPA et d'un autre des Restos du Cœur pour la subvention 2014
- Ligne téléphonique de la salle multifonctions : le Conseil municipal décide de n'équiper, pour le moment, la salle multifonctions que d'une simple ligne téléphonique pour les appels d'urgence (et pour supporter la télésurveillance)
- Constitution d'une commission chargée d'élaborer le Plan Communal de Sauvegarde : M. LADAM, Mme BODCHON-SEREIN, Mme MACUDZINSKI, M. RUMEAU
- Une commission, constituée de M. LADAM, M. DECAUDAIN, Mme MACUDZINSKI, Mme DOMINGOS-FREIRE et Mme TRANNOY, sera chargée de travailler sur la convention qui devrait être signée avec la commune de Breuil-le-Vert pour l'accueil, en priorité, des enfants de Nointel au centre de loisirs de Breuil.

- Lecture d'un mail de Monsieur le Président du FC Nointel relatif à la recherche de financement pour la construction d'une avancée au stade municipal. Monsieur DEGREMONT précise que l'idée est de financer ces travaux au maximum grâce à d'autres ressources que la commune, de trouver des partenaires.
- Un bilan est fait sur les TAPs, et notamment leur financement. Pour l'année scolaire 2014/2015, grâce au fonds d'amorçage, la balance dépenses/recettes devrait être équilibrée. En revanche, cela coûtera de l'argent à la commune dès qu'il n'y aura plus ce fonds. Sur le plan du fonctionnement, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a été décidé d'ajouter une 4<sup>e</sup> personne en charge des enfants, pour s'occuper du groupe des CP-CE1-CE2, plus nombreux et plus difficilement gérable
- Depuis la rentrée de septembre, les agents de service de la cantine/garderie sont équipés d'une tablette numérique sur laquelle ils pointent les heures d'arrivée et de départ, ainsi que les présences à la cantine. Cette tablette prenant en compte l'heure à la minute près, depuis le mois de novembre le secrétariat de la Mairie rectifie les horaires de départ et d'arrivée quand ils sont de quelques minutes inférieurs (le matin) ou supérieurs (le soir) au début d'une nouvelle demi-heure.
- Par ailleurs il est précisé que si un enfant était prévu à la garderie et qu'il n'y est finalement pas allé, sans que les parents n'avertissent le secrétariat de la Mairie, il sera facturé l'équivalent d'une demi-heure.
- Concernant les bordurettes de la RD931, la commission se réunira de nouveau en mars / avril pour préciser celles qui seront enlevées
- Bons CCAS aux Anciens : un goûter est donné en leur honneur le samedi 6 décembre à la salle des fêtes. Les Conseillers sont invités à y participer. De même pour le Noël du personnel (mercredi 17 décembre)
- La Communauté de Communes du Clermontois a prévu plusieurs travaux sur la commune : un busage rue de Courcelles, des travaux pour l'écoulement des eaux en haut et en bas de la Cavée de Bailleval. A cette occasion Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, concernant l'assainissement, la station d'épuration de Breuil-le-Sec ne sera finalement pas déplacée sur Breuil-le-Vert (refus de l'Agence de Bassin) mais sera refaite à Breuil-le-Sec, pour un montant avoisinant les 10 millions d'euros et ne devrait être finie qu'en 2016/2017. Une fois la station d'épuration refaite, la Communauté de Communes engagera les travaux d'assainissement avec en « priorité 1 » la commune de Cambronne-les-Clermont, puis Clermont, Neuilly-sous-Clermont et Nointel (pour le passage de l'assainissement sur la RN31). Cela n'empêche pas néanmoins d'entamer les études dans les prochaines années.
- Monsieur MAUROY interroge Monsieur le Maire sur les aires de grand et petit passage pour les « gens du voyage ». Pour le moment rien n'a bougé, les propriétaires des terrains choisis ayant entamé des actions en justice.
- Madame DUFRANNE informe le Conseil que régulièrement des objets sont déposés au niveau du tri sélectif de la rue de la Croisette. Une machine à laver y a été déposée récemment.
- Monsieur RUMEAU s'interroge sur la nécessité de remettre des panneaux indiquant la direction de l'église à chaque enterrement. Il demande par ailleurs à ce que les

Conseillers municipaux soient prévenus par mail quand il y a un décès ou enterrement sur la commune. Il est répondu que cela sera fait à condition que le secrétariat soit lui-même informé ce qui n'est pas toujours le cas.

- Monsieur DECAUDAIN précise que la distribution des jouets de Noël aux enfants de l'école se fera cette année le vendredi 19 décembre à partir de 16h. Les Conseillers sont invités à y participer.
- Monsieur THOMAZON fait part des incivilités régulières au niveau des stops (non respectés) au croisement de la rue de la Gare et de la rue des Boues. Il demande si un rappel à l'ordre peut être fait dans le prochain bulletin municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 23h40.

Le Maire,  
Philippe LADAM